

ADDITIF N°4 DU 14 JUIN 2017 au Règlement Technique de la Twincup 2017

Modification de ART 13.4 :

Un numéro face supérieure du pare-brise à droite (côté passager) *et vitre de custode à gauche (côté conducteur)* hauteur :12 cm, trait :2 cm, espacement :3 cm jaune fluo impératif.

Le commissaire Technique Responsable

Michel Pejoux

